Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260119-DCM_20260119_4-DE

Délibération n° DCM_20260119-4 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2026

L'an deux mil vingt six le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le quinze janvier, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents :

B. CHEVESTRIER - N. BEAUDOIN - D. GARNIER - M. GUILARD - E. FLAUX - K. STEPHEN - C. AMOROS - J. BERLIERE - M. GRIGNON - A. HOUET - M. MARDELE - O. LE NORMAND

Absents :

M. LETONDEUR

Etaient absents excusés :

G. BRIENS - I. GAUTIER ayant donné procuration à K. STEPHEN - F. LE MOUEL ayant donné procuration à B. CHEVESTRIER - J. LINAY - V. LOTODE -

Secrétaire de séance : K. STEPHEN

Nombre de conseillers en exercice :.....18

De présents :.....12

De votants :.....14

DCM_20260119-4 - FONDS DE CONCOURS

Dans le cadre du pacte fiscal et financier qui lie la Commune à la Communauté de Communes, la Commune bénéficie de deux sources de financements : les fonds endogènes ou Fonds de concours en maîtrise de Liffré-Cormier Communauté et des fonds exogènes issus de financements extérieurs (Etat, Département...) partagés entre les neuf communes de Liffré-Cormier Communauté.

La Commune a réalisé un certain nombre d'investissements pour lesquels il est proposé de faire des demandes de fonds de concours auprès de Liffré-Cormier Communauté. Pour rappel, ces fonds de concours ne peuvent excéder la part versée par la Commune. Les projets pour lesquels des fonds de concours sont demandés dans la limite maximale de la part versée par la Commune sont :

Projet financé	Montant des dépenses HT	Montant du fonds de concours demandé
Lettrage de l'ALSH	2 750,00 € HT	1 375,00 €
Outillage d'entretien des espaces verts	2 466,45 € HT	634,06 €
TOTAL	**5 216,45 € HT**	**2 009,06 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la demande de fonds de concours auprès de Liffré-Cormier Communauté pour les projets et montants listés ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire
Bertrand CHEVESTRIER

MAIRIE ERCÉ PRÈS LIFFRÉ ILLE ET VILAINE